

SECTION SPORTIVE MASTERS/ADULTES « COACH MARYLINE »

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR « COACH MARYLINE
ENTREPRISE INDÉPENDANTE » ET AUVR RILLIEUX LA PAPE**

POUR ACCÉDER A LA SALLE CHAQUE ADHÉRENTS DOIT :

1°/S'ACQUITTER DE SA COTISATION POUR LA SAISON SPORTIVE

**2°/FOURNIR UN CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE POUR LA 1ERE INSCRIPTION (VALABLE 3 ANS)
POUR LES ANNÉES SUIVANTES RÉPONDRE A UN « QUESTIONNAIRE SANTE »
EN AUCUN CAS « COACH MARYLINE » SERA TENUE POUR RESPONSABLE EN CAS D'ABUS OU DE
MENSONGES LIES AU QUESTIONNAIRE SANTE OU CERTIFICAT MÉDICAL**

3°/SE PRÉSENTER AVEC UNE TENUE DE SPORT CORRECTE

4°/AVOIR DES CHAUSSURES DE SPORT RÉSERVÉES EXCLUSIVEMENT POUR LA SALLE

**5°/SE LAVER LES MAINS DES L'ARRIVÉE (SAVON OU GEL HYDROALCOOLIQUE)AVANT DE SE SERVIR DU
MATÉRIEL PRÊTE**

6°/COCHER LA FICHE DE PRÉSENCE A CHAQUE COURS

7°/UTILISER UNE SERVIETTE SUR LES TAPIS AFIN D'ÉVITER LE TRANSFERT DE SUEUR ENTRE SPORTIFS

8°/TOUJOURS RANGER ET DÉSINFECTER SON MATÉRIEL APRÈS UTILISATION

**9°/SORTIR DE LA SALLE DE COURS POUR TOUS APPELS TÉLÉPHONIQUES OU RÉCEPTION AFIN DE NE PAS
GÊNER LE COURS**

10°/SE RESPECTER ENTRE ADHÉRENTS

**11°/ ÊTRE A JOUR DE SON ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE LE JOUR DE L'INSCRIPTION ET LE
CERTIFIER SUR L'HONNEUR (PRÉVOIR UNE ASSURANCE ACCIDENTS DE LA VIE ÉVENTUELLEMENT)**

**12°/LES ANIMAUX, LES PRODUITS ILLICITES, LES DOCUMENTS A TENDANCES RELIGIEUSES OU
POLITIQUES, SONT STRICTEMENT INTERDITS DANS TOUTES LES SECTIONS DE L'AUVR**

**13°/COACH MARYLINE, DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE PERTE , DE VOL OU DE
DÉTÉRIORATION DE BIENS PERSONNELS POUVANT SURVENIR AU SEIN DU COURS DANS LA SALLE DE BOXE
DE L'AUVR ET DANS LES VESTIAIRES**

**14°/COACH MARYLINE POURRA DÉCIDER, D'ADRESSER UN AVERTISSEMENT, OU D'EXCLURE UN ADHÉRENT
(e) EN CAS DE NON RESPECT DU PRÉSENT RÈGLEMENT,
D'ATTITUDE IRRESPECTUEUSE ENVERS LE LIEU D'ENTRAINEMENT, DU MATÉRIEL OU A L'ENCONTRE D'UN
AUTRE ADHÉRENT (AUCUN REMBOURSEMENT DE COTISATION)**

**15°/AUCUNE PERSONNE QUITTANT LE COURS DE « COACH MARYLINE » AU COURS DE LA SAISON NE
POURRA PRÉTENDRE A UN REMBOURSEMENT, MÊME PARTIEL ET CE QUELQUE SOIT LE MOTIF ENGAGE**

**16°/ EN CAS D'ABSENCE DE « COACH MARYLINE » POUR RAISONS MÉDICALES, PERSONNELS OU AUTRES
AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE , MÊME PARTIEL
LES COURS MANQUANTS POURRONT ÉVENTUELLEMENT ÊTRE REPORTES SUR UN AUTRE JOUR DE LA
SEMAINE AINSI QUE SUR UN AUTRE HORAIRE**

**17°/DES COURS SERONT MAINTENUS DURANT LES VACANCES SCOLAIRES (SOIT ENVIRON 5 SEMAINES
SUPPLÉMENTAIRES SUR L'ANNÉE PAR RAPPORT AUX AUTRES ASSOCIATIONS SPORTIVES CECI EN
FONCTION D'UN QUOTA DE PERSONNES PRÉSENTES (3 PERSONNES MINIMUM/ COURS EN DESSOUS DE CE
QUOTA LE COURS SERA ANNULE)**

**18°/ DURANT LA SAISON « COACH MARYLINE » DISPOSERA DE CONGÉS PAYES QU'ELLE COMMUNIQUERA A
TOUS SES ADHÉRENTS EN TANT VOULU
CONGÉS INCLUS DANS LE PRIX DE L'ADHÉSION**